

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2026-042 /MEMC/SG/DGCM  
portant acceptation de la renonciation totale au  
permis de recherche n°1580 dénommé « NAKO » de la  
société GOLD SQUARE RESOURCES SASU « IFU :  
00069556 U ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES



- Vu la Constitution ; ✓
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; ✓
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; ✓
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; ✓
- Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers (à titre de régularisation) ; ✓
- Vu le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; ✓
- Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; ✓
- Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; ✓
- Vu l'arrêté n°2017-000024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; ✓
- Vu l'arrêté n°2018-024/MMC/SG du 09 février 2018 portant création et modalités de gestion des zones réservées à l'Etat ; ✓
- Vu l'arrêté n°2023-110/MEMC/SG/DGCM du 22 mars 2023 portant deuxième renouvellement du permis de recherche n°1580 dénommé « NAKO » de la société GOLD SQUARE RESOURCES SASU « IFU : 00069556 U » ; ✓

Visa eFN-37

du 22/01/2026

*[Signature]*

Vu la demande n°1580 de la société GOLD SQUARE RESOURCES SASU enregistrée le 27 août 2025 ;

## ARRÊTÉ

- ARTICLE 1 :** Il est accepté la renonciation à la totalité de la superficie du permis de recherche n°1580 dénommé « NAKO » de la société GOLD SQUARE RESOURCES SASU octroyé pour la recherche de l'or, du zinc et du lithium, situé dans les communes de Nako et de Malba, province du Poni, région du Djôrô.
- ARTICLE 2 :** La totalité de la superficie du permis est libérée de tous droits et obligations en résultant à compter de zéro heure le lendemain de la date de signature de cet arrêté.
- ARTICLE 3 :** Les bâtiments, tout ouvrage installé à perpétuelle demeure ainsi que les données et informations minières sur ces périmètres sont devenus la propriété de l'Etat ;
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le

28 JAN. 2026

### Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- IM
- 1- DR-EMC/ Djôrô
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 1- DCMEF/MEMC
- 1- SP/ITIE
- 3- la société GOLD SQUARE RESOURCES SASU
- 1- Gouvernorat/ région du Djôrô
- 1- Haut-Commissariat de la province du Poni
- 1- Mairie de la commune de Nako
- 1- Mairie de la commune de Malba
- 1- J.O.
- 1- Classement

  
  
**Yacouba Zabré GOUBA**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon